

Lettre de la DACS

- Professions du droit et de la justice -

Mars 2026 - N°41

Sommaire



L'acte II de la réforme du droit français de l'arbitrage

En ouverture de la 10^e édition de la Paris Arbitration Week, le ministre de la Justice a annoncé la publication, avant l'été 2026, d'un décret réformant le droit de l'arbitrage. [Lire la suite](#)



Déplacement de la DACS au tribunal des activités économiques de Marseille

La directrice des affaires civiles et du sceau a rencontré la bâtonnière et le vice-bâtonnier avant de se rendre au TAE de Marseille. Cette visite a permis d'aborder l'expérimentation du TAE et les réformes commerciales portées par la DACS. [Lire la suite](#)



Intervention au colloque environnement et insolvabilité

L'adjointe au chef du bureau du droit des entreprises en difficulté a participé à un colloque sur les préoccupations environnementales dans les procédures d'insolvabilité, organisé par le CNAJMJ et Insol Europe. [Lire la suite](#)



Deux nouvelles rencontres avec les bâtonniers et les civilistes des cours d'appel

La directrice des affaires civiles et du sceau s'est rendue à la cour d'appel de Rennes le 4 mars et à la cour d'appel de Metz le 12 mars. [Lire la suite](#)



Participation à la rentrée solennelle des élèves commissaires de justice

Le chef du bureau de la déontologie et de la discipline des professions a rappelé les réformes qui ont permis de doter la profession d'un nouveau corpus disciplinaire et déontologique et moderniser les règles d'inspection qui lui sont applicables. [Lire la suite](#)

International : Visite du secrétaire permanent de l'OHADA ; Visite d'une délégation vietnamienne ; Conseil sur les affaires générales et la politique à La Haye ; Premier comité de pilotage du projet STEP4CLUE. [Lire les articles](#)

Droit de l'arbitrage

L'acte II de la réforme du droit français de l'arbitrage

Le 23 mars, le ministre de la Justice a ouvert la 10^e édition de la Paris Arbitration Week aux côtés de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Lors de ce grand rendez-vous annuel des acteurs de l'arbitrage, le ministre a annoncé la publication, avant l'été 2026, d'un décret réformant le droit de l'arbitrage.

L'an dernier lors de l'édition précédente, le ministre de la Justice avait annoncé les trois actes de la réforme de l'arbitrage pour renforcer son attractivité et celle de la place de Paris.

Après une phase de consultations, un projet de décret a été élaboré par la DACS sur la base de propositions largement consensuelles, telles que la consécration de la possibilité pour le tribunal arbitral de

liquider l'astreinte qu'il prononce et le renforcement des pouvoirs du juge d'appui en lui permettant de donner force exécutoire aux mesures provisoires.

Le ministère de la Justice poursuit les échanges et le travail sur la prochaine étape de la réforme dans la perspective d'une codification du droit de l'arbitrage à l'autonomie 2026.



Gérald Darmanin, garde des Sceaux, ministre de la Justice, à la maison de la Chimie le 23 mars pour l'ouverture de la Paris Arbitration Week du 23 au 27 mars 2026. *Crédit image François Daburon/ ministère de la Justice*

Droit économique

Déplacement de la DACS au tribunal des activités économiques de Marseille

Le 18 mars, la directrice des affaires civiles et du sceau, après avoir rencontré la bâtonnière et le vice-bâtonnier, s'est rendue au tribunal des activités économiques (TAE) de Marseille, accompagnée du sous-directeur du droit économique et du chef du bureau des entreprises en difficulté. Cette visite de terrain a permis d'aborder de manière concrète l'expérimentation du TAE ainsi que les réformes commerciales portées par la DACS.



Accueillis par Patrick Lesbros, président du TAE de Marseille, Olivier Leurent, président du tribunal judiciaire de Marseille, Régine Roux, avocate générale à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, Jean-Yves Lourgouilloux procureur-adjoint du parquet de Marseille et Michel Peslier, président de la Conférence générale des juges consulaires, Valérie Delnaud, Martin Guesdon et Xavier Clémence ont pu échanger avec tous les acteurs du TAE (juges consulaires, greffiers des tribunaux de commerce, représentant des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires, assesseur exploitant agricole).

Deux axes prioritaires pour le ministère de la Justice ont été au cœur de ce déplacement : la prévention et la détection des difficultés des entreprises et la simplification du parcours judiciaire des entreprises en difficulté.

En matière de prévention, la circulaire du 27 juin 2025 a encouragé les parquets à établir des liens avec les acteurs locaux

notamment pour prévenir les défaillances des exploitations agricoles.

En matière de simplification, l'expérimentation des tribunaux des activités économiques, en cours jusqu'en 2028, a permis de créer un interlocuteur unique pour les acteurs économiques locaux, en particulier les associations, les sociétés civiles, les exploitants agricoles, les professions libérales, qui relevaient auparavant du tribunal judiciaire. Le ministère de la justice a par ailleurs lancé un groupe de travail sur la simplification des procédures et du droit des entreprises en difficulté afin de fluidifier le parcours des entrepreneurs. Le groupe de travail rendra son rapport fin 2026.

Sur l'année 2025, le TAE de Marseille a notamment réalisé 538 entretiens de prévention et pris en charge 1378 procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire).

Intervention au colloque environnement et insolvabilité au tribunal des activités économiques de Paris

Le 23 mars, Constance Marécheau, adjointe au chef du bureau du droit des entreprises en difficulté, a représenté la DACS lors d'un colloque sur les préoccupations environnementales dans les procédures d'insolvabilité, organisé par le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ) et l'association Insol Europe.

Au sein du tribunal des activités économiques de Paris, ce colloque intitulé « les préoccupations environnementales dans les procédures d'insolvabilité : la maximisation de la valeur » a exploré la manière dont le droit de l'insolvabilité peut représenter un outil de facilitation de la transition des entreprises vers des activités compatibles avec l'environnement. Il a réuni des spécialistes du monde entier, universitaires, praticien(ne)s de l'insolvabilité, représentant(e)s d'administrations, magistrat(e)s, pour échanger sur ces enjeux.

Lors de deux tables rondes, la représentante de la DACS a évoqué le cadre juridique français et ses possibles

améliorations, aux côtés de Pablo Castanon, mandataire judiciaire, puis les aspects transfrontaliers et le rôle des institutions internationales avec Jean-Luc Vallens, magistrat honoraire.

Le sujet de ce colloque s'inscrit dans les réflexions de la Commission des Nations Unies pour le commerce international (CNUDCI) dans le cadre des thématiques de travail de son groupe V dédié à l'insolvabilité. La France y est représentée par un membre du bureau du droit des entreprises en difficulté de la DACS et Julien Théron, professeur de droit et expert nommé par le ministère des affaires étrangères, qui participait également à ce colloque.



Table ronde 2 « Comment intégrer la protection de l'environnement dans les procédures d'insolvabilité ? », de g à d : Elsbeth De Vos, juge au tribunal d'Amsterdam, Stephan Madaus, professeur de droit à l'université de Halle, Allemagne, Flavius Motu, juge au tribunal de Cluj, Roumanie, Pablo Castanon, mandataire judiciaire à Paris, Constance Marécheau, DACS.



Table ronde 4 « Aspects transfrontaliers – Quel rôle peut jouer la CNUDCI ? », de g à d : Jean-Luc Vallens, magistrat honoraire, Miha Zebre, Commission Européenne, Constance Marécheau, DACS, Janis Sarra, professeure de droit à l'université de Colombie-Britannique, Canada.

En juridictions

Deux nouvelles rencontres avec les bâtonniers et les civilistes des cours d'appel

La directrice des affaires civiles et du sceau a poursuivi ses déplacements à la rencontre des civilistes des cours d'appel. Elle s'est rendue, accompagnée de la sous-directrice du droit civil, à la cour d'appel de Rennes le 4 mars et à la cour d'appel de Metz le 12 mars.

Valérie Delnaud et Flavie Le Tallec ont tout d'abord été accueillies par les chefs de cour, avant d'être présentées aux bâtonniers du ressort pour un long temps d'échange.

Après un déjeuner de travail, la directrice et la sous-directrice ont présenté l'actualité normative portée par la DACS aux magistrats et fonctionnaires du ressort des cours d'appel. La directrice a notamment évoqué les outils qui permettent le déploiement de l'amiable (décrets de juillet

2025), le développement de la communication électronique civile et la concertation en cours pour améliorer l'appel civil, social et commercial. À l'issue de son déplacement à Metz, Valérie Delnaud a tenu un point presse pour évoquer l'actualité des réformes civiles et expliquer l'engagement de la direction à accompagner ces réformes sur le terrain, auprès des praticiens en juridictions. La DACS se rendra à la cour d'appel d'Angers le 9 avril prochain.



De g. à d : À la cour d'appel de Rennes, Thomas Vasseur, premier président de chambre, Jean-Baptiste Parlos, premier président, Valérie Delnaud, DACS, et Flavie Le Tallec, sous-directrice du droit civil, Thierry Pocquet du Haut-Jussé, Procureur général de Rennes.



À la cour d'appel de Metz, en compagnie de François Perain, Procureur général, et Stéphane Brossard, premier président.



Rencontre avec les bâtonniers des quatre départements bretons et de Loire Atlantique.

Séance plénière avec les magistrats et fonctionnaires de greffe du ressort de la cour d'appel de Metz.

Professions réglementées

Participation à la rentrée solennelle des élèves commissaires de justice

L'Institut national de formation des commissaires de justice a réuni la nouvelle promotion des stagiaires commissaires de justice le 24 mars. Antoine Serrado, chef du bureau de la déontologie et de la discipline des professions, est intervenu à une table ronde pour rappeler les réformes qui ont permis de doter la profession d'un nouveau corpus disciplinaire et déontologique et moderniser les règles d'inspection qui lui sont applicables.

180 stagiaires commissaires de justice, promotion « Guy Bricard », étaient réunis à la Cité internationale universitaire de Paris pour la rentrée solennelle qui marquait le début de deux années de formation.

Lors de la table ronde sur la déontologie, la discipline et la responsabilité, animée par Marie-Christine Carpanetti, membre du bureau national de la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ), à laquelle sont intervenues Chantal Bussière, présidente du collège de déontologie des commissaires de justice, et Clotilde Goyer, responsable RC professionnelle et contrats, le représentant de la DACS a présenté les missions de son bureau et il a sensibilisé les futurs professionnels aux grandes réformes menées sur plusieurs années en lien étroit avec la CNCJ : La réforme de la déontologie et de la discipline des officiers ministériels et la publication du

code de la déontologie et les règles professionnelles, corpus propre à la profession, entré en vigueur le 1er mars 2024, ainsi que les nouvelles règles applicables en matière d'inspection pour la profession de commissaire de justice, entrées en vigueur le 1er janvier 2025.

La seconde table ronde était consacrée à la conformité et à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).



International

Visite du secrétaire permanent de l'OHADA

La DACS a reçu le Professeur Mayatta Ndiaye Mbaye, secrétaire permanent de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), le 26 mars.

L'OHADA, créée en 1993, compte 17 États membres, principalement en Afrique de

l'ouest et en Afrique centrale. Son objectif est de faciliter les échanges et les

investissements de ces pays en garantissant la sécurité juridique des entreprises.

Cette rencontre a permis à la délégation de présenter les activités et les projets très constructifs de l'OHADA, associée cette année à deux événements de la Paris Arbitration Week.

Les échanges ont particulièrement porté sur l'harmonisation du droit des sociétés, au sein de l'OHADA et dans le cadre de travaux européens concernant un 28e régime du droit des sociétés. Ont également été évoqués le rôle des greffiers des tribunaux de commerce dans la tenue

du registre du commerce et des sociétés et le droit des entreprises en difficulté.

Le secrétaire permanent a par ailleurs affirmé la volonté de l'Organisation de promouvoir l'adhésion de ses États membres aux conventions internationales ayant un impact sur la vie des entreprises.

La directrice des affaires civiles et du sceau a réaffirmé le soutien de la France aux travaux de l'OHADA qui favorisent le multilatéralisme et les partenariats africains, et constituent un relai important pour le rayonnement du droit civil et de la francophonie.

De g. à d : Patrice Omgba, directeur financier et comptable, Pr. Mayatta Ndiaye Mbaye, secrétaire permanent, Dr. Alexis Ndzenkeu, directeur des affaires juridiques, Gaëlle Angot, expert technique international, Martin Guesdon, sous-directeur du droit économique, Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, Vanessa El Khoury-Moal, cheffe du département de l'entraide, du droit international privé et européen.



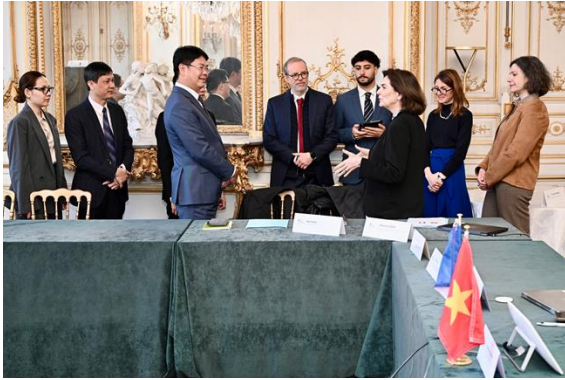
Visite d'une délégation vietnamienne

La DACS a reçu le vice-ministre de la justice de la République socialiste du Vietnam, le 24 mars. Cette visite d'étude, qui s'inscrit dans le cadre de la semaine de l'arbitrage, a permis d'aborder différents sujets de coopération en matière civile entre les deux États.

Les équipes de la DACS et celles du ministère de la justice vietnamien échangent régulièrement sur les dossiers de coopération civile et sur la volonté du Vietnam d'adhérer à plusieurs conventions internationales. Cette nouvelle rencontre de haut niveau a été l'occasion d'évoquer la récente création d'une juridiction vietnamienne spécialisée en matière d'arbitrage international, de présenter le

modèle français des chambres commerciales internationales et la réforme du droit de l'arbitrage actuellement en cours.

Les délégations se sont félicitées de la qualité de leur relation et ont convenu de se revoir lors de la deuxième édition de la semaine du droit et de la justice franco-vietnamienne.



Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, était accompagnée de Flavie le Tallec, sous-directrice du droit civil, Vanessa El Khoury-Moal, cheffe du département de l'entraide, du droit international privé et

européen, Sébastien Sider, chef du bureau de la coopération à la délégation aux affaires européennes et internationales.

La délégation vietnamienne était composée de Nguyen Thanh Tinh, vice-ministre de la justice, Nguyen Huu Huyen, directeur général du département de la coopération internationale, Nguyen Tan Cuong, directeur général adjoint du département de soutien judiciaire, Hoang Thanh Hang, juriste au département du droit international et des litiges en matière d'investissement, Nguyen Trung Nam, directeur, cabinet EP Legal, spécialiste vietnamien de l'arbitrage, Huyen Quoc Anh, directeur adjoint du département de la Justice de Hô-Chi-Minh-Ville. *Credit images : Joachim Bertrand/ ministère de la Justice*

Conseil sur les affaires générales et la politique à La Haye

La DACS a représenté la France lors du Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP), l'instance dirigeante de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), qui s'est réuni du 3 au 6 mars à La Haye.

La HCCH est une organisation intergouvernementale dont l'objectif est d'unifier les règles de droit international privé par l'établissement d'instruments internationaux.

Lors de ce CAGP, la France était représentée par le département de l'entraide, du droit international privé et européen de la DACS, organe national auprès de la HCCH, et par l'ambassade de France aux Pays-Bas.

Les nombreuses délégations ont échangé sur la suite des travaux normatifs en cours au sein de la HCCH, et notamment les projets sur :

- La filiation et la gestation pour autrui ;

- La compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational ;
- Les jetons numériques ;
- Les marchés du carbone ;
- Les monnaies numériques de banques centrales.

Le CAGP a demandé la création d'un groupe de travail chargé d'examiner l'élaboration éventuelle d'une future convention relative à la reconnaissance et l'exécution transfrontières des ordonnances de protection. Enfin, le Conseil a élu sa nouvelle présidente Yael Weiner (Israël).

Les conclusions et décisions adoptées par le CAGP sont disponibles sur le [site de la HCCH](#).



Le CAGP a rassemblé 560 participants, représentant 80 Membres de la HCCH, 12 États non membres, 7 organisations intergouvernementales et 12 organisations non gouvernementales internationales.



De g. à D. : Gabrielle Coudin, adjointe à la cheffe du département de l'entraide, du droit international privé et européen (DEDIPE), Vanessa El Khoury- Moal, cheffe du DEDIPE, Marie Régnier-Pellat, magistrate de liaison française aux Pays-Bas, Louna Gaudey-Montaland, stagiaire à l'ambassade de France aux Pays-Bas.

Premier comité de pilotage du projet STEP4CLUE

Le 9 mars, le comité de pilotage du projet STEP4CLUE s'est réuni pour échanger sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre du quatrième projet CLUE (Connaître la législation de l'Union européenne). Ce projet, piloté par la DACS en coopération avec Expertise France, vise à renforcer la visibilité du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) auprès des professionnels judiciaires et juridiques appliquant le droit européen et international privé et œuvrant à la coopération en matière civile et commerciale.

Le projet STEP4CLUE, lancé le 1^{er} février 2026 pour une durée de 23 mois, s'inscrit dans la continuité des précédents projets intra-européens CLUE financés par la Commission européenne et mis en œuvre depuis 2019 par la DACS.

Plusieurs volets d'action seront développés en 2026 et 2027 à destination des praticiens magistrats, personnels de greffe, avocats, avocats aux Conseils, commissaires de justice et notaires :

- Des déplacements « caravanes du droit » seront organisés dans les tribunaux judiciaires d'Amiens, Bordeaux, Poitiers, Pontoise et Valence. Ils permettront de recueillir les

besoins des praticiens locaux concernant l'application des instruments européens de coopération judiciaire pour ensuite leur proposer des formations adaptées ;

- Deux webinaires offriront une formation en matière familiale dans le cadre européen et international ;
- Deux séminaires transfrontières avec la Belgique et l'Italie seront organisés pour accompagner les praticiens des juridictions limitrophes à ces pays ;
- Enfin, ce quatrième volet du projet CLUE s'adressera à un nouveau public : celui des praticiens du droit en école de formation. À travers un test de connaissances en ligne, ils seront

invités à découvrir le [RJECC](#) et à se familiariser avec l'existence des



De g. à d. : Vanessa El Khoury- Moal, cheffe du département de l'entraide, du droit international privé et européen (DEDIPE) de la DACS, Solène Baudouin, coordinatrice du projet CLUE, Gabrielle Coudin, adjointe à la cheffe du DEDIPE, point de contact national du RJECC.

mécanismes européens de coopération judiciaire.



En visio, les référents RJECC des juridictions et des professions : Conseil national des barreaux, Délégation des barreaux de France, Chambre nationale des commissaires de justice, Conseil supérieur du notariat, Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation ; ainsi que des représentants d'Expertise France et de la DAEI.

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre : lettre.dacs@justice.gouv.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

